

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°14-2023-264

PUBLIÉ LE 19 OCTOBRE 2023

Sommaire

Préfecture du Calvados / Secrétariat général

14-2023-10-17-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)

Page 3

Préfecture du Calvados

14-2023-10-17-00002

Arrêté portant délégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire



ARRÊTÉ
portant délégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire

LE PREFET DU CALVADOS

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 août 2021 portant organisation des services de la préfecture du Calvados ;

VU les conventions portant délégation de gestion conclues le 3 juillet 2017 entre le centre de service partagé Chorus de la préfecture de Seine-Maritime et les préfectures de l'Orne et du Calvados ;

VU le contrat de service en date du 27 décembre 2016 relatif à la chaîne budgétaire et comptable DRFIP/Préfectures ;

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation est donnée, dans les limites de son domaine de compétence pour effectuer l'ordre de payer à l'attention du service facturier à :

. Mme Dorothee CHERON, attachée principale, cheffe du bureau du conseil juridique des services de l'État pour les dépenses imputées à l'action 6 du BOP 216 « affaires juridiques et contentieux ».

En cas d'absence ou d'empêchement, cette délégation sera confiée à son adjointe, Mme Mireille DEVILLIERS, attachée, adjointe à la cheffe du bureau du conseil juridique des services de l'État.

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Annie DOUCHY, secrétaire administrative de classe supérieure et à Mme Charlotte CWYNAR, attachée, affectées au bureau du conseil juridique des services de l'État pour procéder aux saisies et ordres de payer dans l'outil Chorus Formulaires pour les dépenses imputées à l'action 6 du BOP 216 « affaires juridiques et contentieux ».

Article 3 : La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le 17.10.2023.

83

Stéphane BREDIN

